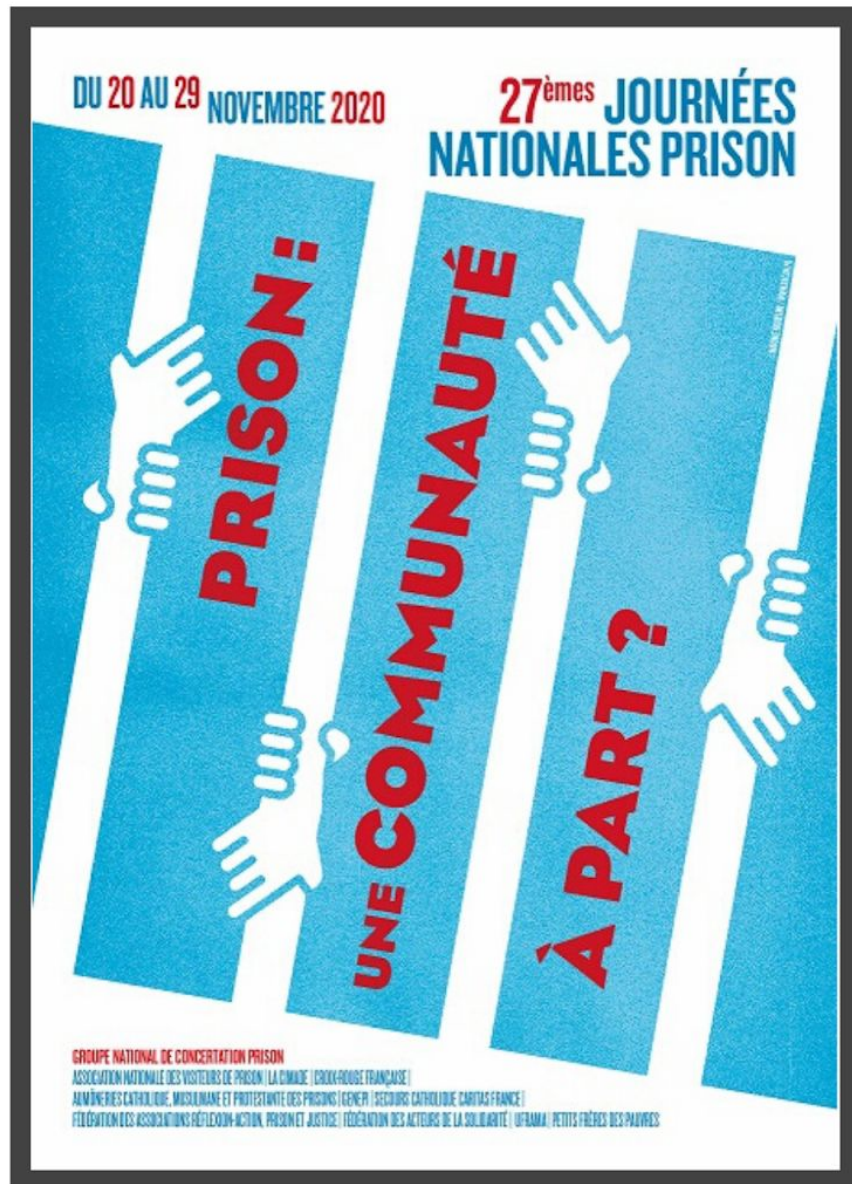


Groupe National Concertation Prison

27èmes Journées Nationales Prison
du 20 au 29 novembre 2020
Prison : une communauté à part ?



©Maxime Riquelme / www.bacan.fr

Ce dossier a été créé afin d'apporter aux groupes locaux des associations membres du GNCP mais aussi à toutes personnes ou collectifs intéressés, des éléments de réflexion et des outils pour l'organisation d'un événement national, régional ou local, dans le cadre des Journées Nationales Prison.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	3
Prison: une communauté à part ?	3
FOCUS	4
Le concept de communauté	4
L'autodétermination des personnes détenues	5
Respecto, le module de respect : progrès ou leurre ?	6
L'article 29 : écho dans une maison d'arrêt	8
TÉMOIGNAGES	10
Peut-on parler de communauté pénitentiaire ?	10
PRÉSENTATION D'UN GLCP (Rennes)	11
FICHES ACTION POUR ANIMER DES DÉBATS	12
Préparer et animer un café débat	12
Organiser un ciné-débat	12
Organiser une conférence	13
Promouvoir un évènement	14
Rédiger un communiqué de presse	15
Animer un débat	16
BIBLIOGRAPHIE	19
FILMOGRAPHIE	20
Films	20
Documentaires	20
LES ORGANISATIONS DU GNCP	21

PRÉSENTATION

Prison: une communauté à part ?

La prison est un espace où se regroupent des femmes et des hommes qui doivent vivre entre quatre murs une vie de grande promiscuité. On ne pense jamais (ou rarement) la prison comme collectif ou communauté sauf, d'une manière négative, pour évoquer des mutineries ou le communautarisme religieux ou politique. Les interactions qu'entretiennent les personnes à l'intérieur sont également plus souvent traitées sur le mode conflictuel que collaboratif. La prison regroupe des individualités dont le point commun est de vivre un temps de réclusion imposé en vue d'une hypothétique réinsertion. On demande au détenu qu'il porte, d'une part, son regard sur lui-même dans une dynamique d'amendement et, d'autre part, son regard au-delà des murs pour envisager avec sérénité son retour dans le monde. Tout se passe comme si la somme d'individualités que compose la prison n'avait pas de sens collectif. La prison est-elle autre chose qu'un entassement d'individus ? Peut-elle générer une dynamique collective positive ?

Le système carcéral français semble, par peur du débat et de la parole commune, entretenir l'individualisme de chacun qu'il place dans un face-à-face problématique avec la justice, l'administration et, plus généralement, avec l'autre quel qu'il soit. A l'intérieur du système, les rôles de chacun sont bien définis, mais leur spécificité ne doit pas induire des frontières étanches où chaque bloc fait front contre l'autre. La récente crise sanitaire a permis aux surveillants, comme aux détenus, de porter un regard nouveau les uns sur les autres. L'ennemi, ce n'était plus le surveillant ni le détenu, mais la maladie. Une union implicite est née contre le COVID 19 et chacun avait l'impression d'être plus ou moins solidaire dans ce combat.

La prison reste un lieu d'enfermement contraint et, certainement une communauté subie. Aussi, nous voudrions, à l'occasion des Journées nationales prison, explorer les dynamiques communautaires positives que la prison peut ou pourrait générer. Nous ne souhaitons pas justifier la prison comme moyen de traitement unique de la délinquance et de la criminalité, mais dire que tous les visages qu'elle enferme ne tracent pas les contours d'un indifférencié qui a la figure du monstre ou de l'asocial. Les multiples individualités qu'elle confine vivent, souffrent, résistent, travaillent en traçant des lignes dont les trajectoires échappent le plus souvent à toute catégorisation. Ce sont ces lignes qui ébauchent des synergies explicites ou implicites, des affiliations, des regroupements et même des fraternités et des sororités. Toutes ces esquisses d'organisation ne demandent pas forcément à être institutionnalisées, certaines sont pérennes, d'autres éphémères. Elles disent la nécessité d'autodétermination et de coopération pour répondre au besoin universel de lien social. Comment une communauté à l'intérieur des murs peut-elle préparer à intégrer la communauté à l'extérieur alors qu'elle possède ses propres règles ?

La prison sert à gérer les marginalités de notre société : la pauvreté, la maladie, la folie. Elle est un reflet déformé de la société du dehors, c'est un concentré de misère. On ne peut donc prétendre que la société qu'elle produit soit automatiquement l'amorce d'une intégration future. Au contraire, si la société veut que la communauté carcérale crée une dynamique positive de resocialisation, elle doit la considérer comme une réalité en soi et non comme une projection théorique d'un désir normatif. L'échec de beaucoup de politiques de réinsertion tient souvent au fait que chacun d'entre nous jauge la société du dedans comme devant nécessairement être parfaitement intelligible par la société du dehors. Ce jeu de miroirs fausse ainsi la perception du dedans et surtout l'attention portée aux hommes et aux femmes détenus.

Les groupes, constitués ou non, énoncent un langage que l'on doit accepter de ne pas comprendre d'emblée. Ce thème des Journées Nationales entend explorer les dynamiques internes et en montrer les richesses.

Ce thème voudrait aussi donner raison aux petits gestes du quotidien quand ils disent le refus de l'infantilisation carcérale, donner raison à ceux qui, à l'intérieur des murs, ont des choses à partager, donner raison à ceux qui pensent qu'un collectif de détenus n'est pas l'antichambre d'une mutinerie.

Ce thème voudrait permettre à ceux du dehors de ne pas porter un regard univoque sur la prison. L'uniformité et la grisaille des murs d'enceinte ne reflètent pas la diversité méconnue du dedans.

Le GNCP

FOCUS

Prison : une communauté à part ?

La prison est aussi notre espace communautaire

Emprisonner, c'est priver un(e) citoyen(ne) de liberté, lui ôter une partie de ses droits, le ou la mettre sous la dépendance d'un lieu de vie qui régit l'intégralité de sa vie sociale et psychologique. C'est un acte qui, dans nos institutions républicaines, ne peut se faire qu'au nom de la société tout entière et cela par l'intermédiaire de son système judiciaire. Si l'espace qui enferme après un jugement est un espace clos, les murs sont bien ceux du monde auquel continue à appartenir la personne détenue. Quant aux acteurs qui ont à intervenir dans cet univers liberticide, les institutionnels ou les bénévoles, ils sont bien issus de l'ensemble de notre société.

Bien sûr, la prison génère des vécus, des règles, des adaptations particulières, mais elle ne saurait être confondue avec un espace communautaire autonome, car ses modalités internes de vie ne lui suffisent pas. Plus encore, il ne saurait y avoir comme on le pense souvent, notamment à travers des représentations médiatisées, des communautés qui vivraient les unes isolées des autres, dans un même lieu, s'ignorant ou s'affrontant. Les différents cercles de socialisation du monde carcéral, ceux des détenus, de leurs familles, du personnel surveillant, des bénévoles, des agents de justice, du personnel de soins, forment une densité d'interactions riches de conséquences sociales pour qui sait les saisir. Cette complexité est à l'image de celle que l'on retrouve partout ailleurs dans notre société.

Les bénévoles, qui représentent un exemple de cette relation totale entre la société et la prison, ne sont pas seulement un lien entre l'extérieur et l'intérieur, ils illustrent, par la richesse qu'ils attestent rencontrer en ces lieux clos, cette réciprocité des échanges qui fait que la prison est porteuse de relations, de valeurs, et de richesse sociale.

Mais si la prison socialise aussi, car l'homme est un être social en permanence et quel que soit l'endroit, elle le fait souvent dans des nécessités d'adaptations immédiates, imposées par ses contingences particulières. Et cette adaptation fait illusion, car les compétences acquises à s'adapter à l'univers carcéral, masquent la difficulté, s'il n'y a pas d'autres alternatives de socialisation, à réintégrer ensuite le monde dit « du dehors ».

C'est la raison pour laquelle la multiplicité des acteurs qui interviennent dans le monde carcéral est requise pour le maintien de cette diversité des interactions nécessaires à toute vie humaine, là comme ailleurs.

Plus que jamais, tous les obstacles qui nuisent à ce bouquet social relationnel doivent être surmontés et ils sont nombreux. Entre les conditions d'incarcération, le regard sécuritaire porté par l'ensemble de notre nation sur la détention, et, depuis peu, les conséquences catastrophiques de la crise sanitaire, l'engagement bénévole et associatif peut sembler bien affaibli au regard des tâches à accomplir. Pourtant il n'a jamais été aussi indispensable.

Si la prison devait devenir un jour une communauté à part, alors notre démocratie aurait échoué avec son idéal républicain de réinsertion et d'appartenance à une configuration plus générale que celle d'une communauté particulière.

Les bénévoles sont à compter parmi les garants de cette vigilance démocratique et éthique.

Petitgas Bernard

Bernard.petitgas@unicaen.fr

Sociologue indépendant,

Docteur en sociologie

Membre associé du CERReV

(Centre d'étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités, EA 3918)

L'autodétermination des personnes détenues

Vous avez dit « auto-détermination » ? L'idée même de l'appliquer à des personnes détenues serait contre-intuitive dans la mesure où plus les personnes seront « déterminées » par un système qui leur est extérieur, et plus elles seront faciles à garder. Or, ce qui est demandé avant tout à l'administration pénitentiaire est de prévenir évasions et risques de trouble ; suivant ce point de vue classiquement vertical, la passivité des personnes détenues ne risquera pas de remettre en cause l'ordre établi, tandis que l'initiative constituera un danger potentiel.

Toutefois, conscient de la nocivité de l'oisiveté des personnes détenues, le législateur a confié à l'administration la mission d'œuvrer à leur réinsérabilité, et donc à encourager leur participation à des activités. C'est même à ce seul domaine qu'il leur a concédé un droit d'expression relatif à la vie collective en détention¹. Mais le chemin est encore long vers la responsabilisation des personnes détenues. L'enjeu est que le cadre collectif que constitue la prison les prépare à développer leur potentiel afin d'assumer pleinement leur rôle de femme, d'homme et de citoyen...

1. Qu'est-ce que l'autodétermination ?

L'autodétermination d'un individu consiste en sa **capacité à prendre des décisions par lui-même et pour lui-même** afin de pouvoir se considérer comme étant le principal acteur/responsable de sa vie. Force est de constater que la vie quotidienne en détention n'y prédispose guère ...

Pour accéder à une pleine autodétermination, l'individu doit avoir la **motivation personnelle de satisfaire à trois besoins psychologiques** reconnus comme étant **innés et universels** :

- ⇒ le besoin de mobiliser et de développer ses **compétences** afin de gagner progressivement en responsabilité
- ⇒ le besoin de nouer et d'entretenir des **relations avec autrui** afin de développer son sentiment d'appartenance à un groupe et son affection pour ses proches
- ⇒ le besoin d'exercer sa capacité de discernement en prenant des décisions qui le concernent en toute **autonomie** et de se confronter aux conséquences de ses choix

2. Une personne détenue peut-elle aspirer à l'autodétermination ?²

En pratique, l'autodétermination est difficilement accessible :

- ⇒ Ses compétences ne peuvent pas toujours être mobilisées (faute d'emploi adapté et accessible) ni développées (faute de formations disponibles)
- ⇒ Les relations avec la société civile et son entourage sont limitées, notamment dans leur durée et leur fréquence
- ⇒ Beaucoup de décisions simples touchant à son quotidien lui échappent : horaires des repas, des douches, des promenades, des parloirs, choix des menus, des produits à « cantiner », des codétenus, etc...

Pour autant, l'autodétermination est un idéal auquel aspire tout être humain, y compris lorsqu'il est détenu. Les obstacles à la réalisation de cet idéal affectent sa personnalité et la représentation qu'il se fait de sa vie et de ses perspectives. **Freiner une personne détenue dans son aspiration à l'autodétermination, c'est la priver d'une part de son humanité.**

¹ **Article 29 de la loi pénitentiaire du 24/11/2009** : « Sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées ».

² Une **étude européenne** menée par le réseau Caritas et ses partenaires dont des membres du GNCP, reposant sur 1200 questionnaires a mis en lumière l'utilité du concept d'auto-détermination appliqué à la prison. <http://prison-justice-network.eu>

Respecto, le module de respect : progrès ou leurre ?

Dans les maisons d'arrêt, et notamment celles surpeuplées d'avant la covid-19, ce sont environ 15% des détenus qui ont accès à une activité pérenne, en étant « auxi », en travaillant à l'entretien ou en cuisine, ou en suivant les cours dispensés par l'Éducation Nationale. Les autres, après souvent des mois d'attente, peuvent ponctuellement participer à des activités socio-culturelles. Pour une grande majorité des personnes détenues, la réalité de l'incarcération c'est un enfermement 22 heures par jour. Le détenu dans les conditions habituelles de détention ne peut prendre aucune initiative.

C'est en **Espagne**, en 2001, qu'ont été mis au point les « *modulos de respecto* » visant à donner plus d'autonomie à une partie des personnes placées en détention. Ce programme se fixait sept objectifs principaux : diminuer les violences ; apaiser le climat en détention ; mettre en place des règles interpersonnelles ; redonner du sens au métier de surveillant ; modifier les comportements en matière d'hygiène ; rendre le détenu plus responsable ; intégrer le surveillant dans une équipe pluridisciplinaire.

Puis en 2015, en **France**, devant ces résultats espagnols positifs, le ministère de la justice décide d'implanter un module de respect à Mont de Marsan, une maison d'arrêt de taille moyenne puis à Neuvic, un centre de détention. L'expérimentation est ensuite étendue à d'autres lieux de détention et ce sont ainsi 37 établissements qui ont un MDR en juin 2019, et environ 45 en 2020.

Pour être accepté au module de respect, **la démarche est volontaire** et ouverte à (presque) tous. Cependant, certains profils en sont exclus d'office tels que les détenus particulièrement signalés (DPS), ceux souffrant de troubles mentaux et ceux considérés comme « radicalisés ».

Comme toute sélection, le système pose en creux la question du devenir de ceux qui en sont exclus, soit parce qu'ils ne sont éligibles au regard des critères définis et appliqués par l'administration, soit qu'ils refusent le système.

Le principe du MDR c'est la **contractualisation** des obligations du détenu et des engagements de la direction. Dans un environnement où les détenus sont pratiquement privés de toute initiative, c'est déjà un élément intéressant. Un contrat est signé par le détenu d'une part et par la direction d'autre part. Le détenu s'engage à **respecter les consignes strictes** suivantes : observer le règlement intérieur du MDR en toutes circonstances ; se conformer aux ordres donnés par les surveillants ; renoncer définitivement à la violence sous toutes ses formes, orales (menaces, insultes, intimidations..) comme physiques (agressions..) ; respecter la tranquillité des autres (ni bruits ni cris de jour comme de nuit) ; respecter les biens de l'administration et le matériel des activités ; renoncer à l'importation, au trafic ou à la possession d'objets (téléphone, clé informatique..) et de substances interdites (drogues, alcools) ; observer le rythme de vie du MDR et réintégrer sa cellule aux heures prescrites ; participer (nous y reviendrons) à si possible **25 heures d'activités** par semaine incluant la participation bénévole aux instances de gestion du MDR ; se soumettre aux évaluations régulières de son attitude et de son investissement ; accepter d'être en cellule double et à ne jamais refuser un codétenu.

« *Le régime Respect ce sont surtout des obligations et des évaluations* », déclare Christophe Loy, directeur à Beauvais. Il se matérialise « *par une sorte de permis à points* ». A Villepinte (mais aussi à Mont de Marsan, Beauvais ou Liancourt), « *le détenu part de zéro : chaque bonne action peut lui valoir un point, chaque mauvaise lui en faire perdre un. Si le compteur tombe à -3, à -5 ou à -10 (selon les établissements), c'est le recadrage ou l'exclusion, qui vaut retour au régime « portes fermées »*. En contrepartie de ces réelles contraintes ce sont « *des portes ouvertes. Des détenus qui ont la clé de leur cellule et peuvent se rendre visite, aller à leur guise en cours de promenade ; en salles d'activités, aux cabines téléphoniques...* »³

La vie quotidienne d'un détenu du module est la suivante : le détenu doit se lever à 7h30, nettoyer sa cellule avec le codétenu, participer à l'entretien de l'aile du module de respect. L'accès au terrain de sport et aux douches est libre. Chacun participe aux ateliers auxquels il s'est préalablement inscrit. Des commissions existent - accueil, hygiène, conflits, activités - auxquelles participent des détenus et des surveillants du module, des CPIP, et pour les activités, certains bénévoles. Les détenus comme les surveillants du module peuvent proposer des ateliers, ce qui les valorise vis à vis d'eux-mêmes et vis à vis des collègues.

Qu'en pensent les personnes détenues ? Certains y sont très favorables, car échapper à l'enfermement 22 heures par jour est un réel avantage. D'autres refusent d'aller au module de respect (ou le quittent), devant les

³ Rapport du CGLPL du 12 Décembre 2017, Journal Officiel du 14 Mars 2018

fouilles et les nombreux contrôles et devant l'impossibilité d'être en possession d'un portable ou de drogue. Au moindre écart, ils savent qu'ils devront quitter le bâtiment qui accueille le module. Selon la directrice de Villepinte *« c'est tolérance zéro. Un seul (téléphone portable) trouvé dans une cellule et tous les compagnons de cellule sont exclus. » Certains estiment aussi que ce régime est infantilisant avec son système de « bons et mauvais points ».

Et les visiteurs bénévoles qui interviennent dans le module ? Le climat apaisé est une évidence, pas de hurlements, ni de bagarres, ce qui permet à des détenus plus fragiles par leur âge ou leur condition physique, d'échapper à un univers de violence. S'il peut sembler déroutant la première fois de se retrouver au milieu de détenus sans qu'un surveillant soit présent ou visible, cette impression est vite oubliée. On se sent vite à l'aise devant l'absence de violence verbale, la politesse et une réelle bienveillance (et reconnaissance) envers ceux qui viennent animer les ateliers. Il y a cependant des aspects frustrants : quand les participants à un atelier ne sont pas tous présents (appelés à une autre activité ou à un parloir famille), s'ils ne s'inscrivent pas dans la durée (un atelier peut demander plusieurs séances), ne correspondent pas du tout au profil demandé, ne sont pas motivés, etc.

Et l'équipe de surveillants dédiée au module MDR ? Les visiteurs ont souvent recueilli les confidences de l'équipe, un gradé et cinq surveillants, lesquels disent tous : « *enfin nous pouvons faire notre métier et pas uniquement ouvrir et fermer des portes, nous pouvons travailler dans le calme, sans la crainte permanente d'une agression, nous pouvons écouter, discuter avec les détenus - nous pensons leur être utile.* »

Le **ministère de la justice a publié une analyse** de deux modules, celui de Mont de Marsan et celui de Neuvic : L'étude⁴ évoque une réelle contre-culture. Elle fait un point précis sur les MDR, en distinguant le régime « Respecto » du régime « Restricto ». Dans les établissements classiques les détenus sont « *plongés dans un univers de violence et de peur, sont privés de toute initiative et assujettis à un ordre formellement intransigeant qui aggrave l'image déjà détériorée qu'ils ont d'eux-mêmes et érode leur habileté sociale* ».

Il n'existe pas un modèle mais plusieurs modèles de MDR en fonction des établissements, des équipes en place, cependant que les MDR partagent des objectifs globalement identiques.

« *La responsabilisation du détenu est à 70% source de non récurrence et en tout cas source de moins de tension pour les collègues du MDR.* »

Selon cette étude, le MDR est apprécié par les surveillants, les autres finissant par être jaloux de ceux-ci. « *Le porte-clefs s'est mué en surveillant éducateur ou en surveillant animateur ; il est celui qui impose la règle mais qui l'explique aussi.* »

Il faut cependant moduler ces appréciations positives des MDR par d'autres avis, celui de l'OIP/SF déjà citée⁵, celui d'une étude publiée par la DAP** et celui du CGLPL.

- L'étude de deux sociologues publiée par la DAP (2019) fait état de cinq obstacles à l'ambition du MDR de donner plus de sens à la détention : « *les biais de la sélection, puis la superficialité des effets psychologiques produits, la mise en oeuvre erratique du principe contractuel, l'existence de malentendus sur le sens du module entre l'administration et les détenus, et enfin les difficultés de juxtaposer dans un même établissement, des bâtiments qui appliquent le MDR et d'autres qui obéissent à un fonctionnement normal.* »
- Adeline Hazan (CGLPL pour la période 2014-2020) déclare (rapport 2017) : le module de respect est plus efficace dans les maisons d'arrêt que dans les centres de détention. Le quota d'activités proposé au détenu n'est en réalité pas respecté faute de budget. Le système de bonus/malus est à revoir. Dans sa synthèse elle indique : les expérimentations observées ont établi que le régime de respect autoproduit de l'ordre en maison d'arrêt. Il devrait être étendu en tant que régime de base au sein des maisons d'arrêt, l'affectation en régime fermé devenant une exception dûment motivée (incidents graves, décision du juge d'instruction...).

En tant que bénévoles participant au fonctionnement du module de respect, la proposition de la Contrôleuse Générale, semble particulièrement judicieuse : **Respecto pour le plus grand nombre, Restricto pour une minorité.**

Yves Racovski et Dominique Luccioni, visiteurs de l'ANVP - Septembre 2020

⁴ « *Les modules de respect, un nouvel ordre carcéral ?* » collection Travaux et Documents n°87, DAP/ Ministère de la Justice « *Le module de respect* » DISP de Bordeaux, 188 rue de Pessac CS 21509 33062 Bordeaux

⁵ « *Modules Respect, quand innovation rime avec ségrégation* » revue « *Dedans Dehors, Observatoire International des Prisons OIP/Section française, 2017* »

L'article 29 : écho dans une maison d'arrêt

« Pendant la période de confinement, nous avons fait un article 29 dans chaque bâtiment ; cela a permis de calmer les angoisses des détenus qui pensaient qu'on allait les laisser mourir dans leur cellule ».

En ce début d'automne, Mme la directrice de la Maison d'arrêt expose lors du conseil d'évaluation convoqué par le préfet les faits marquants de la vie de la Maison d'arrêt durant l'année. Le droit d'expression reconnu aux détenus sous forme de consultation sur les activités, dit article 29 semble bien être entré dans les habitudes de la détention de Fleury. D'abord sur le bâtiment D4 où le directeur avait déjà expérimenté cette obligation législative dans son poste précédent, les consultations sont prévues par bâtiment, sur un rythme trimestriel et donnent lieu à un procès-verbal affiché ; elles peuvent porter sur les activités sportives, le travail, la bibliothèque, les repas, la cantine.

Côté détenu, ces consultations ont donné lieu d'abord à quelques malentendus. Beaucoup ont pensé qu'ils pouvaient exprimer une critique forte sur les surveillants. Quand la parole est permise, c'est souvent vers les personnes les plus proches que sont dirigées les récriminations.

Une fois les règles de paroles données, les idées ont fusé sur les repas, les cantines, les promenades...

Deux idées m'ont été rapportées : la demande d'ouvrir la salle d'activité en bout de coursière en week-end lorsqu'elles sont inoccupées afin que des groupes de détenus puissent s'y retrouver pour discuter ou jouer aux cartes ; l'organisation de mise de côté de restes de repas pour alimenter une distribution solidaire pour les détenus plus démunis.

Au-delà des activités qui est l'objet de la consultation, ce qui est demandé est de pouvoir s'organiser collectivement pour améliorer le quotidien.

Côté administration, on a bien compris les bienfaits de la consultation, surtout en période difficile comme durant le confinement : des détenus nommés se sont réunis autour d'un membre de la direction pour parler des difficultés dues à l'isolement, à l'impossibilité de voir les familles. Des solutions concrètes ont pu être apportées, des angoisses se sont exprimées.

Que dit cet article 29 ?

« Sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées »

Il fait partie de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 inspirée par une conviction largement partagée au-delà des clivages politiques : la peine d'emprisonnement ne doit plus s'entendre uniquement comme la privation de liberté, elle doit aussi ouvrir la voie à la réinsertion de la personne détenue, meilleur moyen de lutter contre la récidive.

Le décret d'application a été publié 5 ans plus tard, en 2014 et il indique dans son article 5 que la mise en route de ces consultations doit avoir lieu dans les 6 mois qui suivent sa publication. Car on comprend bien que si le législateur s'est fait l'écho des convictions de la société qui demande à ce que la détention retrouve sa vocation de réinsertion, son application est difficile car demande une inflexion dans les pratiques de l'administration pénitentiaire, d'où on peut imaginer le retard à l'allumage.

Des détenus font remarquer que seuls les primo sont admis dans les consultations « ils ne demandent à ceux qui connaissent la détention » me dit P. qui entame une deuxième incarcération.

« ils peuvent leur dire ce qu'ils veulent » continue-t-il . Difficile peut être pour l'AP d'appréhender les demandes pertinentes ou peu d'objections peuvent être formulées.

Le second frein ressenti par les détenus est la peur que les initiatives donnant lieu à des regroupements soient l'occasion de troubles. Les surveillants sont en alerte permanente pour éviter tout rassemblement qui potentiellement pourrait causer des problèmes de sécurité.

Comment dans ce contexte de vigilance et de peur permettre des activités nouvelles à l'initiative des détenus ?

« *On a demandé des choses simples, et pas de nouvelles* » me dit TA nouveau, l'impatience des détenus à voir leur quotidien améliorer face à l'inertie d'un système de surveillance qui fonctionne bien si aucun soubresaut ne vient perturber les mouvements routiniers.

« *Finalemnt, le plus facile est de s'organiser avec les surveillants selon qui est de service* » comme cela s'est toujours fait. Le pragmatisme et la débrouille qui récompensent plus rapidement que la négociation et les changements de pratiques ; Plus rapide aussi mais aussi plus arbitraire.

Du côté de l'administration, la tentation est forte d'utiliser l'article 29 comme un outil d'informations. Pendant le confinement, les angoisses de mort des détenus ont reçu comme réponse la venue de médecins dans la promenade pour dire ce qui pouvait être dit du covid à l'époque et expliquer les mesures barrières mises en place intra muros.

Il y a eu des problèmes car plus rien ne rentrait, on a été consulté pour voir comment remédier à ce manque, me dit S. , qui reste évasif. Je ne comprends très bien de quoi il veut me parler mais je sens bien sa fierté d'avoir été consulté, entendu et d'avoir pu être utile à la vie de la détention.

Être utile à la société – être entendu- être écouté – être consulté. C'est bien cela que les détenus ont besoin dans leur processus d'insertion dans la société qui arrivera la fin de la peine.

Et comment comprendre la détention et la peine de manque de non liberté si elle n'est pas le lieu d'expérimentation de l'acte d'être en société avec d'autres avec qui il faut parler, entre entendu et construire du commun, du vivre ensemble.

A chaque petite expérience réussie, cela construit la confiance pour faire le pas suivant et retrouver le moyen d'être avec d'autres et librement décider d'être utile à la société.

L'article 29 est une possibilité d'entrer dans ce processus comme il est l'occasion assurément pour l'administration de changer son paradigme sécuritaire.

Denise, aumônerie catholique

TÉMOIGNAGES

Peut-on parler de communauté pénitentiaire ?

Dans les années 1980 pendant lesquelles Robert BADINTER a considérablement modifié le paysage carcéral en tant que ministre de la justice, il existait à la direction de l'administration pénitentiaire un bureau de la « participation communautaire ». Inspirée de l'expérience Québécoise cette structure marquait la volonté politique forte de dire que la réinsertion est l'affaire de tous et que la prise en charge du condamné par l'ensemble de la société est une condition de la réussite de la prévention de la récidive.

Ma pratique professionnelle qui commence désormais à être longue me permet de dire aujourd'hui que cette notion de « communauté » est également une réalité concrète à l'intérieur des murs et un élément majeur dans la prise en charge des personnes détenues. Qu'ils vivent en prison ou qu'ils y travaillent, détenus et personnels forment une communauté dans un huis-clos singulier devenu aujourd'hui extrêmement sensible aux évolutions de la société. Et les règles qui régissent cette communauté et les rapports entre les deux groupes sociaux qui la composent ne peuvent être uniquement fondés sur la méfiance, la contrainte ou la violence.

Pour donner corps à ces principes, l'administration pénitentiaire a développé dans le sillage de la loi dite « pénitentiaire » du 23 novembre 2009 des dispositifs originaux. Citons deux exemples emblématiques : les modules de confiance et la mise en œuvre de l'expression collective des détenus (le fameux article 29). Inspirés du programme « respecto » espagnol, les modules de confiance sont des régimes de détention axés sur la responsabilisation des détenus, plus libres dans leur vie quotidienne en détention et en même temps davantage soumis à des contraintes fortes en termes de respect du règlement. Les surveillants jouent un rôle novateur dans la médiation, l'animation et l'évaluation.

Quant à l'expression collective, la loi la cantonne à l'organisation des activités en détention. Mais on constate ici et là que les directions d'établissement vont plus loin et organisent des rencontres avec les personnes détenues pour échanger sur des thématiques concernant tous les aspects de la vie en détention. Et le constat est systématiquement positif dans la mesure où l'on note chez eux une intelligence et une maturité collective qui en surprennent plus d'un.

Jamais pendant la récente vague de l'épidémie de COVID 19 du printemps dernier, le concept de « communauté pénitentiaire » n'a revêtu autant d'importance. La suspension de l'ensemble des activités collectives du fait du confinement a provoqué une situation surréaliste. Sans occupation, source d'animation de la détention, les deux groupes se sont retrouvés face à face et n'ont eu d'autres choix que de nouer un dialogue sur fond d'angoisse généralisée.

Et c'est cela, conjugué à une baisse drastique de la population pénale, qui nous a permis de traverser cette crise avec une sérénité qui a surpris tous les observateurs. A propos de cette baisse, je saisis l'occasion qui m'est donnée à travers l'écriture de ce texte pour dénoncer l'attitude des magistrats. Combien ont juré leurs grands dieux durant cette crise pour dire que nous ne reviendrions jamais à la situation d'antan, que la surpopulation carcérale était une honte et que la régulation des effectifs allait être désormais un élément de la politique pénale ? La flambée des écrous depuis le début du mois de septembre 2020 montre, qu'une fois de plus, nous avons été bercés d'illusion.

C'est donc comme toujours depuis 1875 (inscription jamais respectée du principe de l'encellulement individuel dans la loi) en comptant sur ses propres forces vives que la prison républicaine peut relever le défi d'insérer dans la société des personnes en situation d'échec massif. Il est pour cela essentiel de valoriser ce qu'il y a de plus humain dans cet univers, humanité dont l'existence de la communauté pénitentiaire est l'une des plus belles expressions.

Bruno CLÉMENT-PETREMAN
Directeur du centre pénitentiaire de Paris-La-Santé

PRÉSENTATION D'UN GLCP (Groupe Local Concertation Prison)

Le Collectif Prison Rennes regroupe un ensemble d'acteurs associatifs qui agissent à l'intérieur et à l'extérieur des établissements pénitentiaires, soit directement avec les personnes détenues ou avec leurs proches, facilitant le maintien des liens, soit pour les aider dans leurs démarches et faciliter leur réinsertion.



AGIRabcd www.agirabcd35@gmail.com

Association de solidarité et d'aide à l'insertion sociale et professionnelle. Accompagner les détenus à constituer leur dossier pour leur inscription à l'examen du code de la route. Aide aux personnes en difficulté pour écrire des courriers et remplir des dossiers et formalité : la plume. Aide aux apprentissages scolaires et universitaires.

AJU www.association-juridique-durgence-6206.fr

Mission de promotion de l'accès au droit des publics en situation de précarité et d'exclusion. Information juridique, aide aux démarches, orientation et mise en relation avec les professionnels compétents

ANVP www.anvp.org

Rendre visite aux personnes détenues qui en font la demande, pendant toute la durée de leur incarcération si elles le souhaitent.

Aumôneries Catholique, Musulmane et Bouddhiste

Les aumôneries interviennent pour le "soutien moral et spirituel des détenus" par des visites individuelles en détention et l'organisation de célébrations collectives.

Auxilia www.asso-auxilia.fr

Permettre à des personnes incarcérées ou en difficulté d'être accompagnées pour une remise à niveau, la préparation aux examens et à la formation pré-professionnelle par un enseignement par correspondance.

Brin de soleil www.brindesoleil-rennes.fr

Maintenir le lien familial et social durant la détention, essentiel à la réinsertion des personnes incarcérées.

Champs de Justice www.champsdejustice.fr

Créer un lieu vivant, interactif pour rapprocher les citoyens/nes des mondes de la justice, en s'appuyant sur quelques grands procès depuis 1789 jusqu'à nos jours.

CLIP www.assoclip.fr

Par des cours en prison, initier et former à l'informatique pour un savoir faire professionnel.

Courrier de Bovet www.courrierdebovet.org

Organiser une correspondance régulière, sous forme de lettres, entre les personnes détenues et des correspondants extérieurs bénévoles.

Croix Rouge Française www.rennes.croix-rouge.fr

Apporter une aide à toutes personnes en difficulté. Mise en place d'aide matérielle aux personnes incarcérées et à leurs familles : aides ponctuelles, colis de Noël, vestiaire social.

Enjeux d'Enfants www.enjeuxdenfants.org

Accompagner les enfants au parloir pour rendre visite à un parent incarcéré

Petits Frères des pauvres www.petitsfreresdespauvres.fr

Association non confessionnelle, pour des temps individuels d'échange et d'écoute réguliers, à destination des personnes de plus de 50 ans en situation d'isolement

FICHES ACTION POUR ANIMER DES DÉBATS

Préparer et animer un café débat

Objectifs

- ✓ Moment convivial d'échange et de rencontre ;
- ✓ Toucher des personnes qui ne sont pas venues pour nous écouter.

Préparation

Choix du thème

- ✓ Thème simple et large : vous êtes en face de « monsieur/madame tout le monde ».

Choix du lieu

- ✓ Préférer les petits cafés pour toucher tout le monde ;
- ✓ Les cafés-lecture peuvent vous intégrer dans leur programmation ;
- ✓ Éviter les salles à part, elles conduisent à organiser une mini-conférence ;
- ✓ Se renseigner sur les horaires d'ouverture du bistrot.

Détails logistiques

- ✓ Tester les micros ;
- ✓ Mettre la salle en place ;
- ✓ Prévoir les consommations des intervenants et les payer ;
- ✓ Dans le cas où une personne s'est chargée des contacts avec le bar, pensez à aller vous présenter, au nom du collectif.

Animation

Avant

- ✓ Choisir un animateur ;
- ✓ Préparer un plan d'animation.

Pendant

- ✓ Présentation du GLCP et des JNP ;
- ✓ Présentation des intervenant·e·s ;
- ✓ Soyez très attentifs à l'interactivité, c'est ce qui fait le succès d'un café-débat.

Clôture

- ✓ Remerciements ;
- ✓ Remettre la salle en ordre ;
- ✓ Remercier les propriétaires pour leur accueil ;
- ✓ Résumer ce qui a été dit ;
- ✓ Faire un bilan ;
- ✓ Lettre de remerciement et compte rendu aux intervenant·e·s.

Ce qu'il faut retenir

- La recherche du café : 3 mois avant le jour J (surtout si vous voulez être dans la programmation)
 - Choix du thème et des quelques sous-thèmes : 2 mois avant le jour J
 - Choix des intervenant·e·s : 2 mois avant le jour J
- Rencontre avec les intervenant·e·s et préparation du plan d'animation : 1 mois et demi avant le jour J

Organiser un ciné-débat

Objectifs

- ✓ Susciter des émotions et des échanges à partir d'un support visuel ;
- ✓ Confronter informations et émotions.

Préparation

Choix du film

- ✓ En principe on décide d'un film en fonction du thème choisi, mais l'inverse peut être envisagé ;
- ✓ Thème large et simple : le public est souvent plus sensibilisé qu'informé ;
- ✓ Veiller à la durée du film (ne pas dépasser 2h), et à sa date de réalisation.

Choix du lieu

- ✓ Cinémas d'Art et d'Essai, amphithéâtre de fac, de maison des jeunes et de la culture... ;
- ✓ Veillez à être inscrit·e·s dans la programmation et à avoir un encart présentant votre soirée.
- ✓ Veillez aux horaires de la salle ;
- ✓ N'oubliez pas de demander quel format diffuse la salle : VHS, bobines, BETACAM.

Location de films

- ✓ Contactez la maison de production afin de déterminer les modalités de projection, le prix de diffusion. Les contacts sont indiqués pour les films présents dans la liste du dossier des JNP.
- ✓ Demandez si la bobine doit être assurée et qui s'occupe du transport (si c'est vous, vous pouvez demander une adresse de transporteur à la salle de projection). Attention : Testez le film dans la salle dès réception.

Détails logistiques

- ✓ Choisir une personne pour accueillir les intervenant·e·s ;
- ✓ Mettre la salle en place, tester les micros, prévoir des bouteilles d'eau pour les intervenant·e·s ;
- ✓ Réserver un rang pour les invité·e·s ;
- ✓ Prévenir la salle de votre heure de fin.

Animation

Avant

- ✓ Choisir un animateur / une animatrice, et préparer un plan d'animation ;

Pendant

- ✓ Présentation du GLCP et des JNP ;
- ✓ Présentation du film et des intervenant·e·s (dont le réalisateur / la réalisatrice, par exemple) ;
- ✓ Après la projection, donner la parole à tout·e·s.

Clôture

- ✓ Remerciements ;
- ✓ Remettre la salle en ordre ;
- ✓ Retour du matériel de location ;
- ✓ Compte rendu aux invité·e·s et lettre de remerciement aux intervenant·e·s.

Ce qu'il faut retenir

- Choix de la salle et réservation : 3 mois avant le jour J ;
- Choix du thème et du film : 2 mois avant le jour J ;
- Choix des intervenant·e·s et location de film : 2 mois avant le jour J ;
- Assurance et transport : 1 mois avant le jour J ;

Organiser une conférence

Objectifs

- ✓ Essentiellement informatif.

Préparation

Choix du thème

- ✓ Attention : le public est souvent déjà sensibilisé et informé.

Choix des intervenant·e·s

- ✓ À choisir en fonction du thème. Essayez de trouver des professionnel·le·s qui vous amènent à considérer le thème sous différents angles. Attention: L'écueil de la conférence est de transformer la salle en dortoir, choisissez des personnes habituées à l'intervention en public ;
- ✓ Sachez aussi qu'il existe mille professions en rapport avec chaque thème et que personne n'est indispensable.

Choix du lieu

- ✓ Toujours en fonction du public que vous voulez toucher, et pas au hasard ;
- ✓ Réservez la salle (téléphone, courrier et surtout suivi de la demande). Les salles spécialisées dans les conférences attirent un public habitué aux conférences mais pas forcément à la prison.

Détails logistiques

- ✓ Prévoir une collation pour les intervenant·e·s ;
- ✓ Récupérer les clés de la salle ;
- ✓ Testez les micros, mettre la salle en ordre, réservez des places pour les invité·e·s ;
- ✓ Accueillir le public et les intervenant·e·s.

Animation

Avant

- ✓ Choisir un animateur / une animatrice et préparer un plan d'animation ;

Pendant

- ✓ Présentation du GLCP et des JNP ;
- ✓ Présentation des intervenant·e·s. Attention : Annoncez les intervenants par ordre d'importance, annoncez votre plan puis laissez la parole aux intervenant·e·s.

Clôture

- ✓ Remerciements ;
- ✓ Mettre de l'ordre dans la salle ;
- ✓ Retour du matériel de location ;
- ✓ Résumé écrit de ce qui a été dit ;
- ✓ Faire un compte rendu et une lettre de remerciement aux invité·e·s et aux intervenant·e·s.

Ce qu'il faut retenir

- Trouver une salle adaptée : 2 mois avant le jour J ;
- Choisir un thème et quelques sous-thèmes : 2 mois avant le jour J ;
- Choisir les intervenant·e·s et prise de contact : 1 mois avant le jour J ;
- Rencontrer les intervenant·e·s et préparer le plan d'animation : 3 semaines avant le jour J ;
- Détails logistiques (transport, hébergement des intervenant·e·s) : 2 semaines avant le jour J
- La dernière semaine vous ne devez avoir à gérer que les urgences.

Promouvoir un évènement

Objectifs

- ✓ Quelques questions fondamentales : que dit-on ? A qui le dire ? comment le dit-on ?
- ✓ Il faut savoir quelle est la population que l'on veut viser : les jeunes, les cadres, la presse, le pouvoir public..., et que vous connaissiez ses habitudes, ses préoccupations, les termes qu'elle emploie. Ensuite, vous déterminerez l'objectif de votre message. Il ne faut pas perdre de vue que votre message doit susciter l'envie de venir.

Préparation

Vous pouvez communiquer de plusieurs manières :

Sur les réseaux sociaux :

- ✓ Via Facebook notamment qui permet d'inviter les gens à un événement qui s'affichera dans leurs agendas ;
- ✓ Vous pouvez facilement le rendre attractif un via des photos et des vidéos. Utile pour la communication interne, les réseaux sociaux restent limités pour toucher des personnes en dehors des cercles déjà sensibilisés ;
- ✓ N'hésitez pas à solliciter les services de communication des associations membres des GLCP !
Le communiqué de presse
- ✓ cf. fiche pratique sur le communiqué, ainsi que le communiqué écrit par le GNCP.
L'affichage
- ✓ Permet de cibler un public en fonction du lieu d'affichage. Il doit commencer environ 3 semaines avant le début de l'évènement.

L'affiche :

Elle est un signal, elle informe sur un événement. Elle doit pouvoir être lue en un clin d'œil. Jouez avec le graphisme. Le texte et l'image peuvent être séparés ou confondus. Il est déconseillé d'afficher en noir et blanc (réservé à l'affichage de l'État). N'hésitez pas à utiliser la couleur. Elle doit évoquer une idée forte sans ambiguïté. Les renseignements utiles (adresse, date(s), tarifs) doivent être en évidence en haut à gauche ou en bas à droite. Pour des tarifs abordables, voir par exemple : <http://print24.com/fr/>

La diffusion de tracts :

Elle permet aussi de pouvoir cibler une population selon le lieu, l'heure de diffusion. Elle se fait pendant deux semaines et surtout la semaine qui précède l'évènement. Le tract doit être court, il ne démontre pas, mais il affirme, invite à réagir : c'est une déclaration. Il faut bien étudier le but et l'effet recherchés. Vérifiez que le coût est adapté au budget. Renseignez-vous sur internet, avec des tarifs fortement dégressifs il peut revenir beaucoup moins cher de passer par un imprimeur. Choisissez un format facile à lire et à conserver par exemple le format A4 ou A5 (½ feuille A4). Utilisez la couleur pour attirer l'attention et un graphisme doux pour l'œil et représentatif du message. Évitez les photos, ça passe mal à la photocopie.

Rédiger un communiqué de presse

Le communiqué de presse, c'est le support classique des relations presse. Il est envoyé par courriel à une liste de journalistes préalablement sélectionné·e·s en fonction de leurs centres d'intérêts et aux agences de presse. Si possible, on essaie de l'envoyer à un·e journaliste qui connaît déjà l'association et envoyer un double / en copie à son ou sa rédacteur·e en chef.

Quelques questions à se poser

Comment s'inscrivent nos informations dans la ligne éditoriale du journal et selon l'actualité du moment ? Quelle est l'étendue de diffusion du journal (étudiant, local, régional, national...) Quel est le type et la densité de l'information présentée ?

Quand l'envoyer ?

Pour un événement : 10 à 15 jours avant l'événement annoncé, en précisant la date à partir de laquelle il est souhaitable que le communiqué paraisse. Pour les périodiques spécialisés (mensuels) il faut l'envoyer 2 mois avant, dernier délai. Il faut donc que le programme de votre événement soit prêt au moins deux mois avant le début de l'événement. N'attendez pas d'avoir tous les intervenant·e·s !

Quelles retombées ?

La meilleure retombée n'est pas une publication intégrale de votre communiqué mais un article dans la presse qui aura été suscité par l'envoi de votre communiqué.

Comment ?

Un communiqué doit être concis et précis : une page maximum. Son élaboration implique de se poser les 7 questions suivantes : Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?

Les points fondamentaux : le titre et le premier paragraphe

Les journalistes reçoivent des centaines de mails et de communiqués par jour, voire plus pour les médias nationaux : tout doit donc être dans le titre et le premier paragraphe, stylisé et accrocheur si possible, si vous voulez qu'ils/elles lisent (en diagonale) le reste du communiqué.

- ✓ **Le titre :** Il doit attirer l'attention et résumer l'information du message
- ✓ **Le premier paragraphe :** Il reprend toute l'information à diffuser sous une forme condensée qui pourra être utilisée telle quelle par le ou la journaliste.
- ✓ **Les autres paragraphes :** Ils donnent des détails sur le contexte, l'action menée, les partenaires etc. Les phrases doivent être courtes et pertinentes.

On peut aussi fournir des supports visuels (photos, vidéos) que les journalistes pourront reprendre pour illustrer leur article et on peut également y glisser des citations ou des témoignages, qui pourront aussi être repris par les journalistes.

Ne pas oublier les contacts presse si les journalistes veulent d'autres informations.

Animer un débat

Un débat, ça se prépare

Le choix d'un thème et d'une problématique

- ✓ Pensez à définir un sujet de manière construite. Recherchez un peu de documentation sur le sujet (il y a une bibliographie dans le dossier), et étudiez la faisabilité du débat (trouver des intervenant·e·s à proximité, etc.).

Le plan d'animation

- ✓ Il doit répondre à la problématique et doit suivre aboutir à une idée forte contenue dans la conclusion. Commencez par vous poser une question toute simple : 'Si les gens ne devaient retenir qu'une idée, laquelle ce serait quoi ? Ensuite demandez-vous 'Quelles sont les questions intermédiaires que je peux poser ?

Pour traiter ces questions de quel·le·s intervenant·e·s ai-je besoin ?

- ✓ Il faut viser une pluralité des points de vue, tout mettant une certaine cohérence. Il ne faut pas oublier de solliciter des personnes qui n'ont pas le même point de vue, sinon ce n'est plus vraiment un débat !

Comment solliciter les intervenant·e·s ?

- ✓ Comme toute sollicitation, il vous faudra rédiger un courrier de présentation des JNP, de votre GLCP et de l'événement. Quelques jours après, assurez-vous que le courrier a bien été reçu.

Comment préparer le débat avec les intervenant·e·s ?

- ✓ Vous pouvez les rencontrer : Dans ce cas, faites une présentation du GLCP, des JNP, de vos objectifs en organisant cet événement, de ce que vous attendez. Présentez également les autres intervenant·e·s. N'oubliez pas de demander à l'intervenant·e ce qui lui tient à cœur, ce qu'il a vraiment envie de dire ;
- ✓ Il vaut mieux un débat avec peu d'intervenant·e·s bien préparé que l'inverse.

Un débat, ça s'anime

Pour bien commencer

- ✓ Rencontrez les intervenant·e·s avant le débat (1h ou 30min), faites connaissance et laissez-les faire connaissance entre eux/elles. C'est le moment de rappeler le temps de parole, les objectifs, etc. ;
- ✓ Introduisez les débats : commencez par une présentation (courte) des JNP et du GLCP. Présentez le thème de débat, la problématique, en contextualisant un minimum. Annoncez l'heure de fin, les intervenant·e·s ;
- ✓ Laissez les intervenant·e·s se présenter, c'est l'occasion de leur donner la parole.

Le temps du débat

- ✓ Manifestez votre envie d'échanger, de savoir ce que les gens pensent, de leur transmettre quelque chose. C'est à partir de cette attitude que vous parviendrez à vous adapter à la salle ;

- ✓ Les personnes présentes dans la salle peuvent intervenir et parfois vous apporter un soutien. Elles peuvent, notamment, servir « d'amorces ». En effet, la crainte fréquente lorsque l'on organise un débat est que personne ne s'exprime. Vous pouvez donc mettre au point quelques premières questions, réponses, ou réflexions !
- ✓ Soyez au clair sur le contenu de votre discours et sur votre but ;
- ✓ Ne cherchez pas à aborder tous les points prévus, le tout est de conserver une certaine cohérence dans le déroulement.
- ✓ Faire avancer le débat : Lorsque le débat stagne, prenez la parole, faites une reformulation et relancez le thème suivant. Ayez toujours un œil sur la montre et n'hésitez pas à couper (poliment) la parole à un·e intervenant·e trop disert.
- ✓ Faciliter l'échange : Quand un·e intervenant·e est interrogé·e, demandez tout de même l'avis des autres. Lorsqu'une question est un peu floue n'hésitez pas à la reformuler, ou à demander des précisions.
- ✓ Ne laissez pas s'instaurer un système de question/réponse.
- ✓ Sachez respecter le silence, il peut correspondre à un moment de réflexion de la salle.

Un débat, ça se clôture

- ✓ Bien sûr il y a la conclusion mais n'oubliez pas également de remercier le public et les intervenant·e·s.
- ✓ Restez disponible pour les personnes qui voudraient vous demander des précisions sur le GLCP, sur les JNP, etc.
- ✓ Soyez attentifs et attentives à la façon dont les intervenant·e·s ont vécu le débat !

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie non-exhaustive est proposée à titre indicatif.

CHANTRAINE Gilles, *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en Maison d'arrêt*, PUF, 2004.

DELARUE Jean-Marie, *En prison. L'ordre pénitentiaire des choses*, Paris, Dalloz, 2018. Écrit par l'ancien Contrôleur général des lieux de privation de liberté, cet ouvrage est une radiographie complète et fournie de la prison d'aujourd'hui.

ESCOBAR MOLINA Alvaro, *L'enfermement, Espace temps et clôture*, Paris, Editions Klincksieck, 1989. Comparaison de la contrainte carcérale et la contrainte monacale.

FASSIN Didier, *L'ombre du monde*, Paris, Seuil, 2015. Anthropologue, philosophe et sociologue, l'auteur entreprend là une remarquable étude sur la condition carcérale, à la fois enquête et analyse anthropologique. Pour ceux qui veulent réfléchir sur la manière dont la société punit.

FASSIN Didier, *Punir. Une passion contemporaine*, Paris, Seuil, 2017. Ce livre analyse « l'emballage carcéral » contemporain qui est constaté dans le monde entier. Il est démontré que la prison ne sert à rien et pourtant on continue à punir en enfermant. Pourquoi ? Didier Fassin pense qu'il s'agit là d'une cruauté presque archaïque : « une pulsion, plus ou moins refoulée, dont la société délègue les effets à certaines institutions et professions ».

MILHAUD Olivier, *Séparer et punir, une géographie des prisons françaises*, Paris, CNRS Éditions, 2017.

SALAS Denis, « *Le cloître et la prison. À propos de Enfermements. Le cloître et la prison (VIe-XVIIIe siècles)* », *Les Cahiers de la Justice*, 2012/2 (N° 2), p. 187-193. DOI : 10.3917/cdlj.1202.0187. URL : <https://www.cairn-int.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2012-2-page-187.htm>

VIANELLO Francesca, « *Communauté carcérale et transformations de la prison [*]* », *Déviance et Société*, 2015/2 (Vol. 39), p. 151-169. DOI : 10.3917/ds.392.0151. URL : <https://www.cairn-int.info/revue-deviance-et-societe-2015-2-page-151.html>

FILMOGRAPHIE

Films

Un Triomphe – 2020 - réalisé par **Emmanuel Courcol** avec Kad Merad, Marina Hands, Pierre Lottin, Laurent Stocker. **Sortie nationale le 23 décembre 2020**

Synopsis : *Un acteur en galère accepte pour boucler ses fins de mois d'animer un atelier théâtre en prison. Surpris par les talents de comédiens des détenus, il se met en tête de monter avec eux une pièce sur la scène d'un vrai théâtre. Commence alors une formidable aventure humaine. Inspiré d'une histoire vraie.*

Les drapeaux de papier - 2019 - réalisé par **Nathan Ambrosioni** avec Noémie Merlant, Guillaume Gouix, Sébastien Houbani

Synopsis : *Charlie, bientôt 24 ans, mène une vie sans excès : elle se rêve artiste et peine à joindre les deux bouts. Quand son frère vient la retrouver après douze ans d'absence, tout se bouscule. Vincent a 30 ans et sort tout juste de prison où il a purgé une longue peine. Il a tout à apprendre dans un monde qu'il ne connaît plus. Charlie est prête à l'aider. C'est son frère après tout, son frère dont la colère peut devenir incontrôlable et tout détruire malgré lui.*

K contraire - 2019 – réalisé par **Sarah Marx** avec Avec Sandor Funtek, Sandrine Bonnaire, Alexis Manenti

Synopsis : *Après six mois de prison pour une petite histoire de stup, Ulysse veut s'en sortir. Il lui faut de l'argent et vite. Gabrielle, sa mère dépressive, est à la dérive et les factures s'accumulent. Avec son ami David, ils mettent au point un dernier coup : acheter un 'food truck' et écouler des boissons à la kétamine dans les 'rave party'. Toutefois, rien ne se passe comme prévu.*



Documentaires

Des Hommes – 2019 - réalisé par **Alice Odiot et Jean-Robert Viallet**

Synopsis : *25 jours en immersion dans la prison des Baumettes. 30 000 mètres carrés et 2 000 détenus dont la moitié n'a pas 30 ans. Une prison qui raconte les destins brisés, les espoirs, la violence, la justice et les injustices de la vie. C'est une histoire avec ses cris et ses silences, un concentré d'humanité, leurs yeux dans les nôtres.*



Ai-je le droit d'avoir des droits ? - 2018 - réalisé par **Catherine Réchard**

Synopsis : *De prison en prison, plusieurs fois par semaine, des avocats se rendent au parloir pour rencontrer les clients qu'ils accompagnent dans leur détention. Présents à leurs côtés après le procès et tout au long de leur peine, ils assurent ainsi une forme de « service après vente ». Le droit n'est entré en prison que dans le milieu des années 90 et les avocats sont encore peu nombreux à exercer dans cette spécialité.*

Alors, à l'intérieur des murs, des détenus s'emparent du droit et entreprennent seuls des procédures juridiques et contentieuses ouvrant pour certains de nouvelles perspectives.



Les contrôleurs de l'ombre – 2020 - réalisé par **Régine Abadia et Carmen Castillo**

Synopsis : *Afin de donner à voir les missions du CGLPL de défense des droits fondamentaux des personnes enfermées, le film suit la Contrôleure générale, Adeline Hazan, ainsi que plusieurs équipes du contrôle dans trois missions : deux hôpitaux psychiatriques (centre psychothérapeutique de l'Ain à Bourg-en-Bresse et centre hospitalier de la Candélie à Agen) et une prison (maison d'arrêt de Douai).*

Disponible en « replay » sur le site internet de LCP-Assemblée nationale (<https://www.lcp.fr/programmes/les-contrôleurs-de-l-ombre-25168>)



LES ORGANISATIONS DU GNCP

<p>Association Nationale des Visiteurs de Prison</p>	<p>L'ANVP a pour but d'aider moralement et matériellement les personnes détenues et leurs familles pendant la période de détention, et d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération. L'ANVP regroupe plus d'un millier de visiteurs et visiteuses de prison, citoyen•ne•s qui accompagnent les personnes dans l'élaboration de leur projet de vie dès le début de leur incarcération. La rencontre hebdomadaire se déroule dans un lieu qui assure le caractère privé de l'entretien.</p>	<p>32, rue le Pelletier - 75009 Paris tél : 01 55 33 51 25 fax : 01 55 33 15 33 accueil@anvp.org www.anvp.fr</p>
<p>Aumônerie catholique des prisons</p>	<p>Les aumônier•e•s des différentes religions sont présents dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Ils ont la possibilité de rencontrer individuellement tous ceux qui font appel à elles et à eux, dans leurs cellules, de célébrer des offices, et de proposer des rencontres de groupe autour de</p>	<p>58, avenue de Breteuil – 75007 Paris tél : 01 72 36 69 02 aum-prisons@cef.fr http://prison.cef.fr</p>
<p>Aumônerie musulmane des prisons</p>	<p>et de proposer des rencontres de groupe autour de sujets religieux et de la vie.</p>	<p>61, rue Jeanne d'Arc – 59650 Villeneuve d'Ascq tél : 03 20 47 68 00 aumoneriemusulmanedesprisons@orange.fr http://amdp.exprimetoi.net</p>
<p>Aumônerie protestante des prisons</p>		<p>47, rue de Clichy – 75017 Paris tél : 01 44 53 47 09 – fax : 01 45 26 35 58 fpf-justice@protestants.org</p>
<p>Croix-Rouge française</p>	<p>La Croix-Rouge française mobilise ses délégations locales en vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes placées sous main de justice, qu'elles soient en détention ou à l'extérieur.</p>	<p>98, rue Didot – 75694 Paris cedex 14 tél : 01 44 43 12 68 – fax : 01 44 43 12 37 www.croix-rouge.fr</p>
<p>Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice</p>	<p>Aider les personnes détenues et leurs proches à vivre ce moment difficile de leur existence, ainsi qu'à faire respecter leurs droits, limiter les effets destructurants de la prison, réfléchir sur le sens de la sanction pénale, tels sont les objectifs des quelque soixantaine-dix associations réunies au sein de la FARAPEJ. Plus de 600 salariés et plus de 4500 bénévoles accompagnent les personnes détenues de la quasi totalité des prisons françaises, auprès des proches en attente de parler, dans l'accompagnement et l'hébergement des sortants et dans le développement des sanctions appliquées dans la communauté.</p>	<p>22, rue Neuve des Boulets – 75011 Paris tél : 01 55 25 23 75 farapej@farapej.fr www.farapej.fr</p>
<p>Fédération des Acteurs de la Solidarité</p>	<p>La Fédération des acteurs de la solidarité fédère plus de 850 associations ou organismes qui gèrent 2700 établissements et services (CHRS, CADA, SIAE, maraudes, veille sociale...). Les associations de la Fédération ont pour mission d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et de soutenir le projet d'insertion des personnes en difficulté sociale, seules ou en famille, dont les personnes placées sous-main de justice et/ou sortant de prison. A l'origine, la fédération a été fondée pour développer l'accueil et la prise en charge des personnes sortant de prison.</p>	<p>76, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris tel : 01 48 01 82 00 – fax : 01 47 70 27 02 contact@federationsolidarite.org www.federationsolidarite.org</p>

<p>Genepi</p>	<p>Le Genepi est une association « Passe-Murailles ». Parce que la prison demeure une zone d'ombre pour la société, 800 bénévoles dans toute la France s'efforcent chaque année de créer des liens entre les personnes enfermées et le reste de la société. Pour ce faire, les membres de l'association interviennent chaque semaine en détention afin de permettre un temps d'échange à l'intérieur des murs. Le Genepi informe et sensibilise de surcroît l'opinion publique aux problématiques de l'univers carcéral. Enfin, l'ensemble des bénévoles mène une réflexion permanente sur les questions pénitentiaires et judiciaires.</p>	<p>12, rue Charles Fourier – 75013 Paris tél : 09 61 20 31 49 www.genepi.fr</p>
<p>La Cimade</p>	<p>Association de solidarité active depuis 1939, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 500 bénévoles engagés dans 90 groupes locaux et 108 salarié•e•s.</p> <p>Présente en métropole et en outre-mer, La Cimade accompagne et défend plus de 100 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle héberge chaque année plus de 200 personnes réfugiées dans ses centres de Béziers et Massy. La Cimade mène des actions de plaidoyer, d'information et de sensibilisation, notamment lors de son festival Migrant'Scène, sur les enjeux migratoires. Elle mène des projets et des campagnes avec plus de 65 partenaires en France, en Europe et à l'international.</p>	<p>91, rue Oberkampf – 75011 Paris tél : 01 40 18 60 50 fax : 01 45 55 92 36 www.lacimade.org</p>
<p>Les petits frères des Pauvres</p>	<p>Depuis 1946, les bénévoles petits frères des Pauvres accompagnent dans une relation fraternelle, des personnes – en priorité de plus de 50 ans- souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves. Ces 3 missions sociales sont : accompagner, agir collectivement et témoigner/alerter. Depuis bientôt 30 ans, nous participons à l'accompagnement des personnes gravement malades ou en fin de vie. Nous intervenons dans les hôpitaux de l'AP-HP. En 2002, nous avons été sollicités par l'hôpital pénitentiaire de Fresnes puis en UHSI pour accompagner les personnes détenues hospitalisées. Nous avons été précurseurs dans la mise en oeuvre de la suspension de peine pour raisons médicales ou aménagement de peines (Loi de 2002) en accueillant des personnes dans nos petites unités de vie. Une convention nationale nous lie avec l'administration pénitentiaire. Elle est renouvelée tous les 3 ans pour étendre aussi cette action auprès des personnes isolées, vieillissantes ou dépendantes.</p> <p>Les problématiques carcérales nous interpellent. Nous y répondons avec notre expérience des personnes âgées isolées et entendons amplifier notre présence dans chaque région en relation étroite avec les partenaires.</p>	<p>19, cité Voltaire 75011 Paris Tél. 01 49 23 13 00 www.petitsfreresdespauvres.fr</p>

<p>Secours Catholique Caritas France</p>	<p>Le département Prison-Justice du Secours Catholique réunit une centaine d'équipes prison, agissant partout en France en lien entre elles et avec un réseau généraliste de 70 000 bénévoles. Sa mission d'accompagnement en détention, en milieu ouvert et à la sortie s'exprime par des soutiens matériels, financiers et surtout de relations humaines. Il accueille dans son réseau des personnes en alternative à l'incarcération et en aménagement de peine. Il s'attache à travailler en partenariat, en cohérence avec les services sociaux. Il témoigne des actions auprès du public afin de changer le regard porté sur la réalité carcérale et favoriser la réinsertion. Depuis 2015 il a enclenché un plaidoyer en faveur de l'auto-détermination des personnes placées sous main de justice dans le cadre du réseau des Caritas d'Europe et en lien avec ses partenaires nationaux.</p>	<p>106, rue du Bac – 75341 Paris cedex 07 tél : 01 45 49 73 00 fax : 01 45 49 94 50 dept.prisonjustice@secours-catholique.org www.secours-catholique.fr</p>
<p>Union nationale des fédérations régionales des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes</p>	<p>L'UFRAMA regroupe les Associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes détenues des différentes régions pénitentiaires de France métropolitaine et d'outre-mer. Elle a pour objectifs de soutenir les associations de maisons d'accueil par des actions de formation, d'information et de conseil, ainsi que de prendre en compte les difficultés auxquels se trouvent confrontées les familles et proches de personnes détenues et de les faire connaître aux pouvoirs publics sous la forme de recommandations. 125 associations sont adhérentes à l'UFRAMA.</p>	<p>16, avenue Victor Hugo 92220 Bagneux 09-71-42-14-83 uframa@wanadoo.fr www.uframa.org</p>

